

**PRIORITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT
RÉGION DE L'ESTRIE**

ADOPTÉES LE 29 JUIN 2017

Modulation de l'intervention gouvernementale aux particularités de la région de l'Estrie**Éléments de contexte associés à cette priorité :**

Respectueuse d'une démarche mobilisatrice réalisée en 2013, la Table des MRC de l'Estrie a fait siens les objectifs de développement adoptés dans le Plan de développement de l'Estrie 2013-2018 comme base de l'action concertée régionale. Rappelons que ce sont près de deux cents organisations municipales ou civiles qui ont contribué à établir les enjeux estriens de développement.

Les enjeux de développement misent sur les atouts de la région (reconnaître, préserver et partager les atouts tant humains qu'économiques et naturels), l'innovation (trouver de nouvelles façons, déployer tous les potentiels de la région) et la qualité du milieu de vie.

La nouvelle gouvernance en matière d'occupation, de vitalité et de développement du territoire confère aux élus des MRC des responsabilités qui donnent une nouvelle dimension aux champs de compétences municipales. Pour définir le cadre d'intervention à l'échelle de l'Estrie, il convient de prendre en considération le pouvoir d'agir et les capacités financières disponibles. Il est aussi essentiel de bien déterminer le bon niveau d'intervention. Établir une relation partenariale entre les élus municipaux et le gouvernement est essentielle pour répondre adéquatement aux besoins propres à la région de l'Estrie.

En respect des principes de développement durable, de l'équité entre les hommes et les femmes, de la subsidiarité et d'une approche gouvernementale modulée, des objectifs ont été définis.

Les priorités de développement régionales retenues pour la période de 2017 à 2022 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires estriens sont :

1. Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
2. Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité.
3. Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.
4. Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie.
5. Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités.
6. Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie.
7. Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.
8. Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire.
9. Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie.
10. Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication.
11. Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte.

12. Sensibiliser et appuyer les dirigeants de PME dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.
13. Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.
14. Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens.
15. Favoriser la disponibilité de services liés à la famille, en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé.
16. Conserver et protéger les milieux naturels.

Ces priorités sont autant d'éléments qui devront être pris en compte par les ministères et organismes du gouvernement qui interviennent en Estrie de façon à ce qu'ils les placent au cœur de leur action. D'autre part, parmi ces priorités, certaines serviront d'assises au choix des projets destinés à être financés par le FARR. Ainsi, au moins pour les deux premières années, les priorités qui seront prises en compte pour l'octroi de soutien financier de la part du FARR sont détaillées dans la section suivante.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- Tenir compte des priorités de développement de la région de l'Estrie dans la prestation de programmes, qu'elles deviennent les priorités du gouvernement et que les ministères et organismes les mettent au cœur de leur intervention.
- Établir une relation partenariale entre les directions régionales, le ministre régional, les députés et les élus municipaux pour atteindre les objectifs estriens.
- Appliquer le principe de subsidiarité.
- Adapter et moduler les programmes aux besoins de la région et des MRC.

Région : ESTRIE

Priorité n° 1

Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises

Éléments de contexte associés à cette priorité :

En Estrie, selon les prévisions d'emplois de Services Québec, 28 500 postes seront à combler entre 2015 et 2019, dont 23 500 sont dus à des départs à la retraite et 5 000 sont dus à des projets d'expansion des entreprises. Cette situation, jumelée à un faible taux de chômage (5,5 % en mai 2017) et au taux d'emploi de la population en âge de travailler qui se situe à 72 % (2016, source Services Québec), crée une pénurie de main-d'œuvre. Toujours selon Services Québec, l'Estrie fera face à un écart entre les besoins et la main-d'œuvre disponible de 2000 postes annuellement.

L'Estrie vit en ce moment une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs d'activité. Par exemple, dans le secteur manufacturier, on constate un manque criant au niveau de la main-d'œuvre spécialisée et/ou des métiers (soudeurs, assembleurs, mécaniciens, etc.). Des entreprises mentionnent aussi des difficultés dans des emplois non qualifiés, de manutention notamment. Cette situation fait craindre des pertes d'entreprises au profit de plus grands centres et, en milieu rural, cela peut fragiliser la base industrielle de certaines petites municipalités.

La réduction de main-d'œuvre disponible devient un frein à la croissance des entreprises et entraîne une augmentation des coûts. Les entreprises identifient ces impacts sur leur production : diminution de service, quantité produite moindre, prolongation des délais de livraison, révision de la distribution des tâches, etc. Pour rester compétitives, les entreprises ont besoin d'innovation et d'amélioration de la productivité (robotique, intégration des TIC, méthodologie de travail, etc.). Les entreprises devront offrir de meilleures conditions, financières et non financières, pour conserver leur personnel, ou encore pour en attirer de l'extérieur de la région ; la rentabilité devra permettre d'assumer ces possibles hausses de coûts. Or, plusieurs entreprises de la région sont de petites tailles et ont une clientèle régionale. Souvent, les petites entreprises de moins de 25 employés ne possèdent pas les infrastructures administratives qui leur permettent de répondre à leurs besoins en ressources humaines ou en gestion nécessaire au maintien de leur croissance.

La région fait aussi face à un enjeu d'adéquation entre la formation de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises. Il est essentiel de connaître les besoins de main-d'œuvre actuels et des entreprises estriennes pour faire une bonne concordance entre les besoins et les formations qui pourraient être offertes. Une trentaine de professions ont été identifiées en déséquilibre en 2016-2017 par Services Québec. Dans certains secteurs, dont l'agriculture, l'accessibilité et la proximité des lieux de formation sont déterminants, et contribuent à l'augmentation du bassin de main-d'œuvre qualifiée. De plus, Services Québec établit un lien direct entre les taux de décrochage scolaire des dernières années et les difficultés de recrutement actuelles et à venir.

Recruter une main-d'œuvre qualifiée et la retenir est de plus en plus difficile. Les bassins de travailleurs disponibles au Québec diminuent rapidement. La région gagnera à se tourner vers une clientèle immigrante afin de faire face à cet enjeu majeur. Un certain nombre de nouveaux arrivants cherchent à sortir de la capitale et de la région métropolitaine; ils représentent une main-d'œuvre qualifiée potentielle. Des conditions favorables doivent être déployées, notamment un système de transport en commun mieux arrimé sur l'ensemble du territoire de l'Estrie.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 1.1 Accompagner les entreprises pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre, notamment par l'innovation et la productivité.
- 1.2 Réaliser des actions proactives de recrutement, intégrer et retenir des personnes pour qu'elles répondent aux besoins de main-d'œuvre.
- 1.3 Soutenir les entreprises et les personnes par de la formation adaptée aux besoins.
- 1.4 Mettre en place les conditions favorables pour accroître la compétitivité des entreprises et des emplois de la région.

Région : ESTRIE

Priorité n° 2

Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité

Éléments de contexte associés à cette priorité :

Le tissu économique de l'Estrie se distingue par son nombre important d'entreprises de transformation et d'entreprises du secteur tertiaire moteur. La région de l'Estrie compte 5 créneaux ACCORD: ce sont des avenues de développement économique distinctives de la région. Les créneaux ACCORD sont les Bio-industries environnementales, Industrie des systèmes électroniques du Québec, SAGE-Innovation, Transformation du bois d'apparence et composites, et Vallée des élastomères. L'Estrie est aussi membre du Pôle d'excellence québécois en transport terrestre. De nouvelles filières économiques sont aussi en développement, sous l'initiative d'entreprises et des instances municipales de développement économique.

De plus en plus, la viabilité et la rentabilité des entreprises passent par l'innovation et l'amélioration de la productivité. Les entreprises qui se démarquent et attirent sont généralement créatives et innovantes. L'innovation, lorsqu'elle est bien ciblée et vient au bon moment, améliore la productivité, accélère la croissance économique et aide à la résolution de problèmes sociétaux. L'automatisation de certaines tâches permet de libérer des employés qui peuvent ensuite combler des postes vacants ailleurs. L'intégration des technologies du numérique et de nouvelles technologies (robotique entre autres) permet aux entreprises d'améliorer leur productivité, de développer leur marché et de se démarquer du lot.

La culture d'entrepreneuriat est présente en Estrie, mais peut être accentuée. On note un enjeu important quant à la relève en entreprise, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire. Les entrepreneurs bénéficient de services à diverses phases de leur parcours et il importe de les accompagner tout au long, dans leurs projets de développement et aussi de transfert. L'ouverture au marché mondial est une opportunité de développement pour nos entreprises. Le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés doit être planifié. L'investissement est la clé de la croissance, surtout dans le contexte de marchés de plus en plus concurrentiels. Selon le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, la région de l'Estrie est l'une des quatre régions du Québec qui a le plus recours au budget disponible dans la stratégie d'exportation du Ministère.

La région de l'Estrie bénéficie d'un vaste réseau d'établissements d'enseignement de tous ordres, à la fois en français et en anglais. Des entreprises de la région se sont dotées de centres de recherches (CTA BRP, Université de Sherbrooke, centre de design et d'innovation Laurent Beaudoin, etc.). Dans plusieurs secteurs, la formation est au cœur du succès et du bon fonctionnement d'une entreprise et elle contribue à la saine gestion des entreprises. Il y a lieu de continuer et d'accroître les liens entre les institutions et les entreprises estriennes.

L'Estrie peut compter sur deux des trois fonds spéciaux du Québec afin de soutenir les projets d'entreprises dans des territoires en difficulté : le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources (50 M\$) et le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic (10 M\$). La diversification économique serait à poursuivre, surtout dans certaines MRC. L'agriculture et la transformation agroalimentaire est un secteur important de l'économie estrienne. On peut inclure le tourisme et la culture comme des secteurs économiques qui contribuent à la vitalité économique de nos milieux. Les entreprises peuvent se diversifier en introduisant de nouveaux produits et en installant des équipements de production plus performants et en ayant accès à des équipements spécialisés, qui répondent aux normes provinciales.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 2.1 Déployer des services aux entreprises en innovation (automatisation, amélioration des procédés, commercialisation et développement de produits) et en exportation.
- 2.2 Développer la culture entrepreneuriale et soutenir l'entrepreneuriat.
- 2.3 Déployer des services aux entrepreneurs dans leurs projets de croissance, de transfert et de relève dans le but d'assurer la pérennité des entreprises.
- 2.4 Mettre en place des mécanismes pour augmenter la synergie entre les entreprises, et entre les entreprises et les institutions d'enseignement.
- 2.5 Porter une attention particulière aux secteurs agricole, manufacturier, de deuxième et troisième transformation du bois et aux entreprises des créneaux ACCORD.

Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises**Éléments de contexte associés à cette priorité :**

L'économie régionale prend assise sur les grands donneurs d'ordre, sur les entreprises des secteurs primaire, secondaire et tertiaire établies et sur de nouvelles filières. L'entrepreneuriat est une voie importante pour la vitalité et la prospérité des milieux de vie estriens. Misant sur l'écosystème économique régional, l'attraction d'entreprises performantes, à valeur ajoutée et complémentaires, est une stratégie à considérer.

Géographiquement, l'Estrrie possède un atout évident pour attirer des entreprises, soit sa proximité au marché américain. Ainsi, la proximité des États-Unis, desserte routière bien développée, main-d'œuvre bilingue, bassin de main-d'œuvre attiré par la qualité de vie (milieux naturels, accès à la propriété, proximité de Montréal) sont des atouts distinctifs à faire connaître. Le territoire estrien compte des établissements d'enseignement de haut niveau de tous les ordres d'enseignement, dans les deux langues, des créneaux d'excellence spécifiques, et des infrastructures et services de qualité. Il serait opportun de mettre en valeur les ressources de notre territoire ayant un caractère de rareté, sinon d'exclusivité.

Les territoires qui se démarquent misent sur des créneaux et filières émergents et distinctifs. La qualité et la complémentarité des services de développement économique locaux et régionaux avec les institutions du savoir sont aussi des clés de la croissance et du positionnement avantageux des régions. La qualité du cadre de vie, le développement durable, et les arts et la culture sont aussi des moteurs d'attractivité sur lesquels la région de l'Estrrie peut miser.

Les efforts régionaux misent sur des domaines d'intervention pour favoriser à la fois l'attraction d'entreprises et l'investissement : répondre au besoin de main-d'œuvre, offrir un réseau de transport performant, offrir un milieu de vie de qualité, mettre en place des programmes incitatifs (ayant un impact sur le coût de production). Dans la région de l'Estrrie, il existe des espaces inoccupées (terrains, bâtiments) dans ses parcs industriels et des parcs industriels en développement. Plusieurs entreprises ont des projets d'expansion et de consolidation pour lesquels elles recherchent des partenaires, des travailleurs qualifiés et du financement. Une piste de solution pourrait être l'attraction de nouvelles entreprises, du secteur manufacturier et/ou du tertiaire moteur, ayant une activité complémentaire aux entreprises déjà présentes sur le territoire ou encore collaborer avec des entreprises clientes pour attirer à proximité leurs principaux fournisseurs.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 3.1 Partager les connaissances et l'information sur les atouts distinctifs de la région de l'Estrrie et les faire rayonner.
- 3.2 Mettre en œuvre des actions concrètes pour identifier et développer des secteurs distinctifs et aller au-devant des entreprises.
- 3.3 Faciliter et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises grâce à des services et des avantages compétitifs.
- 3.4 S'assurer de rendre disponible les outils adéquats tels que l'amélioration du transport terrestre, un service de transport aérien, les infrastructures numériques et cellulaires, de même que la main-d'œuvre.

Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources, à partir des forces endogènes propres à l'Estrie**Éléments de contexte associés à cette priorité :**

L'utilisation du sol en Estrie est largement agricole et forestière. La région compte près de 4 300 entreprises agricoles et de transformation, établissements de commerce de gros, de commerce de détail ou de restauration. Le secteur bioalimentaire compte 18 000 emplois, soit 12 % des emplois de la région. L'Estrie est reconnue comme une destination gourmande et possède des routes touristiques de plus en plus fréquentées. Il y a 18 marchés publics en Estrie, ce qui crée un climat propice au développement de la transformation des produits agricoles régionaux et à leur diffusion à l'échelle régionale. Près de 13 % du sirop d'érable produit au Québec se fait dans la MRC du Granit qui compte plus de 450 producteurs acéricoles. Le secteur bioalimentaire est en constant développement sur le marché provincial, et la mise en marché des produits locaux est de plus en plus difficile, dans un objectif de rentabilité. Des opportunités d'affaires émergeront des besoins en transformation alimentaire et de mise en marché (par exemple, la notion de « circuit court »).

Les six MRC et la Ville de Sherbrooke sont toutes engagées dans la production et/ou la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole afin de trouver des façons d'optimiser l'utilisation des terres agricoles, ayant un potentiel d'exploitation. Le couvert forestier représente environ 75% du territoire de l'Estrie et 93% du territoire forestier à l'extérieur des parcs nationaux est détenu par des propriétaires privés. La région compte trois parcs nationaux. Les MRC du Granit et du Haut-Saint-François regroupent à elles seules près de 80% des terres publiques.

La forêt privée de l'Estrie atteint présentement près de 50 % de la possibilité forestière, une augmentation de près de 10 % par rapport aux années antérieures. L'objectif régional est d'atteindre 60 % de la possibilité forestière, soit une hausse de 10 %. La conjoncture économique favorable des dernières années a permis cette hausse et l'augmentation des marchés pour les usines de transformation actuellement en place. La prochaine étape demandera de travailler sur le développement de marché pour des bois qui ne trouvent pas preneurs et le développement/modernisation d'usines qui pourraient favoriser la mise en valeur de superficies qui sont actuellement sous-exploitées. La gentrification des terres, tant au point de vue agricole que forestier, amène une réduction de l'utilisation de ces ressources, ce qui peut être préoccupant.

La forêt régionale offre un potentiel élevé pour la récolte et l'aménagement des produits forestiers non ligneux (PFNL). Les PFNL présentent un fort potentiel compte tenu de la richesse des milieux et de la diversité des espèces. Un guide complet des principaux PFNL de l'Estrie vient d'être publié. Il présente de façon détaillée l'intérêt pour l'espèce, ses propriétés, son habitat, les moments de récolte, la mise en marché, le potentiel économique, etc. La production et l'approvisionnement en PFNL, la transformation et la commercialisation des produits sont des pistes de développement.

La diversification et le développement de la 2^e et 3^e transformation du bois permettent de consolider et d'enrichir toute la chaîne de valeur. La poursuite de la valorisation des produits de 1^e transformation entraîne un enrichissement important et la création d'emplois. Certaines essences destinées à la production de pâte ou d'énergie pourraient être transformées. Compte tenu de sa proximité des marchés et de ses liens de transport économiques, la région pourrait fabriquer davantage de produits à valeur ajoutée.

Les nouvelles approches économiques, notamment l'économie circulaire, nous amènent à voir les ressources autrement que sous l'angle des ressources naturelles. Sous cet angle, les matières résiduelles, résidus miniers biomasse forestière et biomasses agricoles, peuvent être vues comme étant des ressources qu'on peut mettre en valeur et développer.

L'utilisation du sol faite par les propriétaires fonciers peut fournir des services écosystémiques comme la captation de gaz à effet de serre, la rétention de l'eau, la réduction des îlots de chaleur, etc. Une

structure de paiement pour les services écosystémiques peut permettre l'encouragement des bonnes pratiques en permettant aux propriétaires d'internaliser une partie des bénéfices liés à ces services et dont la population profite. De même, des pistes peuvent être explorées pour des filières distinctives à partir d'autres ressources, telles que le transport et l'énergie solaire comme grappe stratégique.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 4.1 Favoriser le développement bioalimentaire de la région, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs estriens.
- 4.2 Mettre en valeur l'ensemble des ressources de la forêt privée et soutenir le développement et la diversification des produits issus de la forêt.
- 4.3 Travailler sur une nouvelle approche de développement économique transversale.

Région : ESTRIE

Priorité n° 5

Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités

Éléments de contexte associés à cette priorité :

La région est bien nantie en termes d'infrastructures pour la pratique d'activités de loisir, sportives et la tenue d'événement. La structuration et la complémentarité des offres sont toutefois à améliorer. La région possède des infrastructures récréotouristiques publiques majeures et complémentaires (parcs du mont Orford, du mont Mégantic, de Frontenac et de la gorge de Coaticook). La première réserve internationale de ciel étoilé est située en Estrie et peut être considérée comme un atout important. Le territoire de l'Estrie aurait avantage à tirer profit des forces et des équipements de chacun de ses territoires dans le but d'attirer des événements d'envergure (exemples : événements sportifs, événements culturels, etc.). Il importe de préciser que la région touristique des Cantons-de-l'Est diffère de la région administrative de l'Estrie.

L'Estrie possède de nombreux sentiers pédestres qui sont de la responsabilité de multiples organismes. Les liaisons entre ces réseaux font parfois défaut et tous pourraient tirer profit d'une meilleure collaboration tant pour les exploitants de sentiers que pour les commerces et hébergements liés à cette offre touristique. Le nombre d'adeptes de la randonnée est en croissance et l'offre s'améliore sur le territoire.

Le cyclotourisme est une activité dont la popularité est croissante, et ses adeptes acceptent de faire des distances de plus en plus grandes pour accéder aux pistes. Toutefois, l'interconnexion entre certaines MRC et avec les autres régions est difficile, voire parfois inexistante. Le cyclotourisme, en tant que produit touristique, manque de structuration et d'organisation sur le territoire.

Deux routes touristiques majeures (reconnues par Tourisme Québec) sont présentes en Estrie, couvrant l'ensemble des 7 MRC. Ces routes ont des thématiques exclusives et complémentaires, mettant principalement en valeur notre patrimoine bâti et paysager. Certains éléments propres à l'Estrie, telle la réserve de ciel étoilé, pourraient nous permettre un positionnement particulier et exclusif.

L'expérience gourmande est un produit de plus en plus prisé par les visiteurs et les touristes à l'échelle du Québec et même de l'étranger. L'agrotourisme est une force régionale reconnue en Estrie. Chaque territoire développe ses activités ou des circuits axés sur cette activité.

Dans les MRC, les citoyens ont accès à des institutions culturelles, des parcs régionaux et des milieux naturels aménagés, qui offrent ou peuvent offrir des activités culturelles et de sensibilisation à la biodiversité, hors des circuits de transports publics. Les jeunes en Estrie ont moins accès à la culture, en comparaison aux autres régions administratives du Québec; ceci est encore plus vrai dans les MRC plus rurales. Une attention particulière pourrait être portée au soutien au développement culturel en tant qu'attraction et moteur de développement régional. Le milieu culturel est dynamique et diversifié. L'on y retrouve des artistes de toutes les disciplines, des lieux de diffusion et des organismes culturels qui développent également des produits touristiques. Par contre, nos organismes peinent à trouver des sources de financement stables, et travaillent parfois en silo, même si plusieurs d'entre eux font face aux mêmes défis; la mutualisation de certains services peut être considérée. De même, les acteurs du milieu culturel régional font face aux enjeux liés au virage numérique et doivent effectuer des transformations de leurs façons de faire.

Les jeunes du milieu scolaire et des camps de jour n'ont souvent pas accès aux activités en milieu naturel ou culturelles parce que le coût du transport agit comme un frein pour les différentes organisations qui souhaiteraient amener les jeunes vers les lieux de diffusion ou les parcs régionaux. Les jeunes en milieu rural ont donc moins accès à la culture sur leur territoire que les jeunes vivant en milieu urbain, qui ont accès au transport collectif. Les événements sportifs et le tourisme d'affaires constituent une manne incontournable en matière de développement régional. Le financement récurrent pour le maintien et l'amélioration des équipements peut sembler peu concerté.

Le développement de l'offre touristique amène souvent des investissements dans des facilités qui sont utilisées aussi par les résidents locaux. L'activité touristique permet aux gens de découvrir de nouveaux milieux, et certains peuvent être intéressés à s'y implanter.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 5.1 Soutenir le développement et la structuration des actifs et infrastructures touristiques reconnues et accroître leur notoriété et attractivité.
- 5.2 Développer l'offre et l'interconnexion des réseaux cyclables et pédestres pour en faire des réseaux d'envergure.
- 5.3 Mettre en valeur les particularités identitaires de l'Estrie telles que le patrimoine paysager, le patrimoine bâti, l'histoire et l'identité culturelle.
- 5.4 Soutenir le développement culturel dans sa chaîne de création de valeurs, allant du soutien aux artistes et organismes, l'adoption de politiques culturelles, l'accessibilité aux activités et le développement de publics.
- 5.5 S'assurer de l'accessibilité aux activités en rendant disponibles les outils adéquats tels que le transport collectif, les infrastructures numériques et cellulaires, et en facilitant la promotion.

Région : ESTRIE

Priorité n° 6

Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

Éléments de contexte associés à cette priorité

D'ici 2026, les projections de l'Institut de la statistique du Québec indiquent une augmentation de 6 % de la population de l'Estrie. Les prévisions démographiques indiquent un vieillissement de la population, les 19 à 64 ans principalement en âge de travailler seront en déclin dans l'ensemble des

MRC de l'Estrie. Les milieux ruraux sont plus à risque de vivre une faible croissance et un vieillissement accéléré. La population immigrée totale établie en Estrie en 2011 était de 14 760 personnes, soit 4,9 % de la population estrienne. Parmi toutes les personnes immigrées admises au Québec entre 2005 et 2014, moins de 2 % d'entre elles ont choisi l'Estrie pour s'y établir et elles s'installent principalement à Sherbrooke.

L'enjeu de l'occupation dynamique du territoire demeure constant. Par l'animation au sein des petites communautés, un dynamisme s'est installé et permet de maintenir la population à un niveau stable. Le tout se fragilise cependant par une population vieillissante, qui est un enjeu dans tous les pays industrialisés. Les données démographiques sont éloquentes. La pénurie de main-d'œuvre est criante : il est nécessaire d'agir pour corriger la tendance. Toute la structure économique des industries, des commerces et des services est fragilisée par la conjonction de ces facteurs. Il faut encourager les idées qui permettront d'augmenter la population de la région. C'est un défi d'occupation et de vitalité du territoire, et la région de l'Estrie doit déployer des moyens qui lui sont propres pour tirer son épingle du jeu.

« L'emploi attire, le milieu retient », telle est la devise qui émane des ententes sectorielles en développement pour accroître l'attraction, l'intégration et la rétention de personnes immigrantes dans les MRC de l'Estrie. Il y a lieu d'outiller les communautés à l'accueil et à l'intégration de citoyens en provenance d'autres régions ou pays.

De par la présence des universités sur son territoire, l'Estrie accueille plusieurs étudiants étrangers, mais peine à les retenir. La région possède des atouts en termes de services, de loisir et de culture, qu'il faut continuer à mettre en valeur comme milieu de vie. Les vastes étendues et plusieurs lieux de villégiature à proximité de commerces et services peuvent être des facteurs attractifs. La vie en milieu rural et semi-rural correspond aux aspirations d'une partie de la population des grands centres. Des personnes immigrantes sont intéressées à s'établir dans la région. Il est donc primordial de se doter de moyens et d'outils pour accueillir et retenir cette nouvelle clientèle. Il faut pallier à la méconnaissance pour les nouveaux citoyens de la qualité de vie, des facilités, des ressources, etc., du territoire estrien comme milieu de vie intéressant et épanouissant.

Les citoyens vivant dans les grands centres urbains sont habitués d'utiliser les services de transport collectif. L'absence de service en milieu rural peut constituer un frein à leur déménagement et à leur intégration. Il en est de même des infrastructures numériques.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 6.1 Collaborer à une démarche d'attractivité territoriale, approche alliant tourisme et attraction de citoyens.
- 6.2 Déployer ou participer à des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement, adaptées aux diverses clientèles cibles.
- 6.3 S'assurer de rendre disponibles les outils adéquats tels que services de transport collectif et actif, infrastructures numériques et cellulaires, logement et services de proximité.

Région : ESTRIE

Priorité n° 7

Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.

Éléments de contexte associés à cette priorité :

Les activités récréatives en milieu naturel représentent une composante importante de la qualité de vie de la région. Les principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel sont le vélo et la course

randonnée. La région dispose de plus de 5000 km de sentiers récréatifs variés. Le milieu naturel constitue un élément central de l'identité et de la qualité de vie de l'Estrie, et de son positionnement touristique. La région compte 3 parcs nationaux (Orford, Mégantic, Frontenac), un parc régional (Mont Ham), une forêt communautaire (Forêt Hereford) ainsi que plusieurs autres infrastructures donnant accès au milieu naturel (sentiers pédestres, pistes cyclables, infrastructures nautiques, etc.) La renommée et la beauté des paysages permettent de positionner la région. L'accès à une nature de grande qualité est une des composantes de la qualité de vie en Estrie

La randonnée pédestre est une activité pratique et accessible. Elle s'inscrit dans la visée de saines habitudes de vie où la pratique régulière d'activités physiques est importante. Elle répond à la tendance forte pour la pratique libre (quand je veux, comme je veux, avec qui je veux) de proximité, au grand air et gratuite. Selon l'Institut de la statistique du Québec, la marche demeure l'activité la plus prisée : pratiquée par plus de 9 québécois sur 10, dont la moitié au moins une fois dans l'année. En Estrie, il y a plus d'une cinquantaine de sites pour un total de près de 600 km situés plus en milieu rural qu'urbain. Quelques enjeux sont identifiés : sentiers en terres privées (non pérennisés), peu de financement pour le développement et le soutien auprès des organisations, liaison entre les offres de sentiers.

Le secteur du plein air est en croissance : activités dehors, en contact avec la nature. Les activités de plein air sont les plus populaires auprès de la population québécoise avec ses 2,4 millions d'adeptes, soit 1/3 de la population québécoise. Ces activités sont aussi populaires chez les hommes que chez les femmes et près de la moitié de la clientèle ont moins de 35 ans et 72 % de 15 à 44 ans. Quelques enjeux sont identifiés : accessibilité, pérennité des infrastructures, préservation des espaces, reconnaissance et soutien aux acteurs du développement.

La région est reconnue pour la beauté de ses paysages et pour offrir des activités de plein air variées et d'une grande qualité. Les réseaux de sentiers pédestres, cyclables et équestres, les centres de ski de fond et les circuits nautiques sont gérés principalement par des OBNL indépendants et des gestionnaires de sentiers. Malgré l'offre abondante et le potentiel que représente ce secteur, un manque de visibilité et de fluidité entre les sentiers affecte l'achalandage et la popularité des sentiers auprès de la clientèle touristique.

L'Estrie attire de nombreux chasseurs toutefois, l'accès équitable et structuré à la ressource demeure un défi tant en terres privées qu'en terres publiques. Ces défis limitent les pouvoirs d'actions des gestionnaires de la faune (MFFP) et des territoires (terres publiques, parcs régionaux, zecs, etc.). Les municipalités pourraient être reconnues comme un territoire privilégié pour y pratiquer une chasse de qualité, tant pour y vivre une expérience de chasse harmonieuse, agréable et réussie.

Les VHR sont, pour certaines localités, une activité économique importante. Les VHR occasionnent aussi des conflits d'usage et de sécurité. La pérennisation des sentiers permettrait de conserver à la fois un réseau interrelié, fonctionnel, harmonieux et sécuritaire.

Actions à privilégier à plus court terme : objectifs spécifiques, comprenant chacun une cible d'ordre spécifique, pour l'atteinte desquels la région souhaite agir.

- 7.1 Favoriser le développement et la pérennisation des sentiers pédestres, cyclables et le corridor bleu dans des territoires structurés et identifiés comme zones à fort potentiel de développement.
- 7.2 Rendre plus accessibles les milieux naturels et les activités de plein air aux différents publics par des stratégies de communication et de promotion, tout en assurant la complémentarité entre les différentes offres.
- 7.3 Soutenir le développement des infrastructures régionales reconnues et leur rayonnement.